

# Charte d'utilisation d'internet

## Médiathèque Etienne Caux

### 1. Accès au service

La médiathèque met à disposition du public des postes multimédia dont l'accès est libre et gratuit.

En cas de forte affluence, la consultation peut être limitée en temps.

Afin de respecter le calme du lieu, deux personnes par poste seulement sont autorisées.

Le service est accessible à tous.

Les enfants, jusqu'à 8 ans, doivent être accompagnés d'une personne majeure.

A la médiathèque de centre ville, la consultation est réservée aux enfants en espace jeunesse et aux plus de 14 ans en espace adulte.

### 2. Utilisation des postes

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques et s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'intégrité de l'outil informatique et sur le fonctionnement normal des réseaux.

Il est notamment interdit :

- d'enregistrer des informations sur le disque dur,
- de consulter ses propres cédéroms,
- d'utiliser l'adresse électronique de la médiathèque,
- de consulter des sites de jeux d'argent

L'accès à la messagerie électronique, aux forums, chats, news, listes de diffusion (...) est possible sur tous les postes de l'espace Adulte et réservé aux plus de 14 ans.

Des impressions payantes sont possibles selon les tarifs fixés par le Conseil municipal.

La médiathèque n'est pas responsable des erreurs de manipulation de l'utilisateur lors de ces impressions (perte de données, impressions de page blanche...).

### 3. Consultation d'Internet

La consultation de sites internet doit être conforme à la loi en vigueur relative à l'affichage de textes et d'images dans un lieu public (droits d'auteur, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale...).

Il est notamment interdit de consulter des sites pornographiques, faisant l'apologie de la violence, de discriminations, du racisme ou de pratiques illégales.

### Conclusion

L'utilisation des ressources électroniques constitue un acquiescement à la présente charte.

Les bibliothécaires se réservent le droit d'intervenir voire d'interrompre la consultation en cas de non respect de ces règles. Une infraction au règlement pourra également entraîner l'exclusion du contrevenant.

**Avertissement** : Les personnes sensibles aux crises d'épilepsie doivent faire particulièrement attention aux risques liés aux animations lumineuses des cédéroms.